



# DES PETITES VILLES DE DEMAIN

## « AMIES DES AÎNÉS »

*Petit guide à l'usage des territoires en faveur d'une meilleure prise en compte du vieillissement*

---

*Un document réalisé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, avec le soutien du Ministère de la cohésion des territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain*



Ce document est principalement constitué d'extraits du Guide français des Villes Amies des Aînés – Edition 2019. Ces derniers ont été choisis, mis à jour, adaptés et complétés.





# SOMMAIRE

00

## INTRODUCTION

p. 4

01

## CHAP. 1 - LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

p. 6

02

## CHAP. 2 - COMMENT RENDRE LE TERRITOIRE BIENVEILLANT À L'ÉGARD DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS ?

p. 12

1 - Initier une dynamique transversale

p. 13

2 - Garantir la consultation des habitants

p. 14

3 - Lutter contre l'agisme pour favoriser le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire

p. 15

03

## CHAP. 3 - LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS : HUIT THÉMATIQUES PRINCIPALES ET DEUX THÉMATIQUES TRANSVERSALES

p. 16

1 - L'habitat

p. 17

2 - Les transports et la mobilité

p. 17

3 - Les espaces extérieurs et bâtiments

p. 18

4 - La culture et les loisirs

p. 18

5 - L'information et la communication

p. 19

6 - La participation citoyenne et l'emploi

p. 20

7 - Le lien social et la solidarité

p. 20

8 - L'autonomie, les services et les soins

p. 20

9 - Le sentiment de sécurité

p. 21

10 - Le développement économique des territoires et l'attractivité

p. 21

## **CHAP. 4 - LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS**

**p. 22**

- 1 - L'accompagnement méthodologique p. 24
- 2 - Les échanges d'expérience p. 25
- 3 - La valorisation des bonnes pratiques p. 26
- 4 - Le LABEL "AMI DES AÎNÉS"<sup>®</sup> p. 26

## **CHAP. 5 - LA GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE VADA**

**p. 34**

- 1 - Le pilote technique du projet p. 35
- 2 - Le comité de pilotage p. 36
- 3 - Le comité technique p. 37

## **CHAP. 6 - LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS**

**p. 38**

- 1 - La planification p. 40
- 2 - L'état des lieux p. 41
- 3 - Le diagnostic participatif p. 42
- 4 - L'audit technique p. 43
- 5 - La construction et la mise en place d'un plan d'action p. 44
- 6 - L'évaluation p. 46

## **CHAP. 7 - 66 IDÉES POUR DES TERRITOIRES BIENVEILLANTS A L'ÉGARD DE TOUS LES AGES**

**p. 48**

## **CHAP. 8 - CENTRE DE RESSOURCES - LISTE NON EXHAUSTIVE DE RÉFÉRENCES THÉMATIQUES « POUR ALLER PLUS LOIN »**

**p. 52**

04

05

06

07

08

# 00

## INTRODUCTION

« Villes Amies des Aînés » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle tire ses origines du cadre d'orientation « Vieillir en restant actif » (2002), dont elle est la mise en application concrète.



Le vieillissement actif désigne, selon l'OMS, « le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse ».

Le projet « Villes Amies des aînés » est né en 2005 à l'occasion du 18e Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro. Grâce aux fonds mis à disposition par le Gouvernement du Canada et par Help the Aged au Royaume Uni, dès 2006, l'OMS conçoit, avec le soutien de chercheurs majoritairement québécois un protocole de recherche intitulé « Protocole de Vancouver ». Ce premier cadre de référence décrivant l'ensemble des étapes du programme VADA est testé dès 2006 sur 33 villes de 22 pays du monde.



L'OMS a fait en sorte que ce protocole soit à la fois assez précis mais également suffisamment flexible pour que chaque territoire puisse se l'approprier et l'adapter au contexte local. Ce cadre méthodologique a été conçu de façon à être applicable à tout territoire souhaitant améliorer la qualité de vie de ses habitants âgés, quels qu'en soient la taille, le cadre de vie, les ressources, etc. En ville comme à la campagne, métropole ou village, chaque territoire doit pouvoir s'approprier le programme pour mieux adapter ses politiques publiques au vieillissement de la population.

Parmi les villes qui ont participé au test, on peut d'ailleurs souligner la présence de Portage la Prairie, au Québec, qui compte 13 000 habitants.

Entre septembre 2006 et avril 2007, ce sont ainsi 1 485 personnes âgées qui ont pris part à la réflexion collective dans ces villes, ainsi que des aidants et des professionnels des secteurs publics, associatifs et privés. L'expérimentation mise en œuvre à travers le Protocole de Vancouver aboutit en 2007 à la publication du Guide mondial des villes amies des aînés par l'OMS.

Cette publication propose un cadrage méthodologique articulé autour de huit thématiques principales : les espaces extérieurs et bâtiments, les transports, l'habitat, la participation au tissu social, le respect et l'inclusion sociale, la participation citoyenne et l'emploi, la communication et l'information, et le soutien communautaire et les services de santé.

Dès 2010, un réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés (« Age-friendly cities and communities ») est créé par l'OMS afin d'encourager les échanges d'expérience entre des territoires engagés du monde entier.

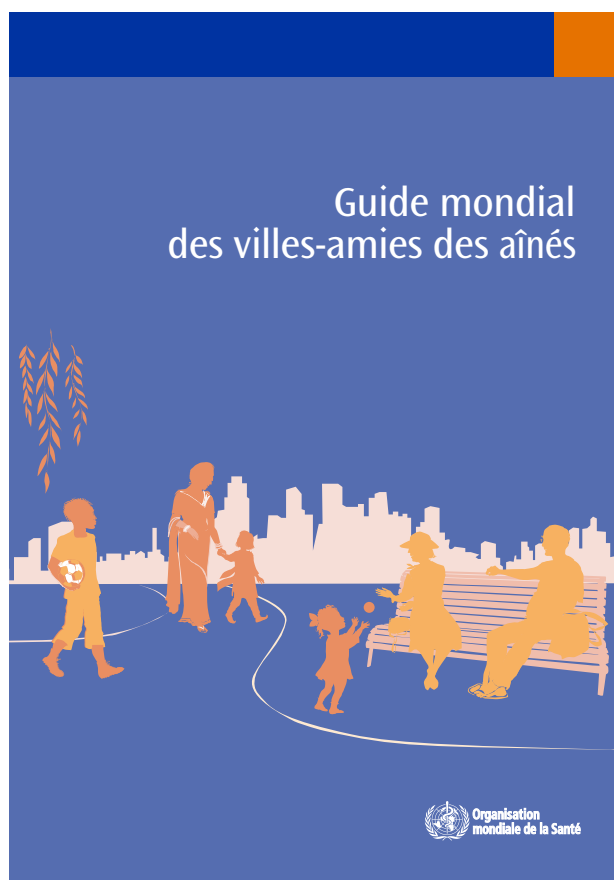
Aujourd'hui, le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS, auquel le RFVAA est affilié, réunit plus d'un millier de collectivités du monde entier ([www.agefriendlyworld.org](http://www.agefriendlyworld.org)).



### Lancez-vous !

La démarche VADA a été initiée par l'OMS de façon à pouvoir être mise en œuvre dans n'importe quel territoire du monde entier. Ainsi, quelle qu'en soit la taille, chaque territoire est encouragé à s'y engager ! En 2021, en France, les plus petites communes adhérentes sont Ports-sur-Vienne (37) qui compte moins de 400 habitants et Meaulne-Vitray (03) qui compte environ 900 habitants.





# 01

## CHAP. 1 - LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS : QU'EST-CE QUE C'EST ?



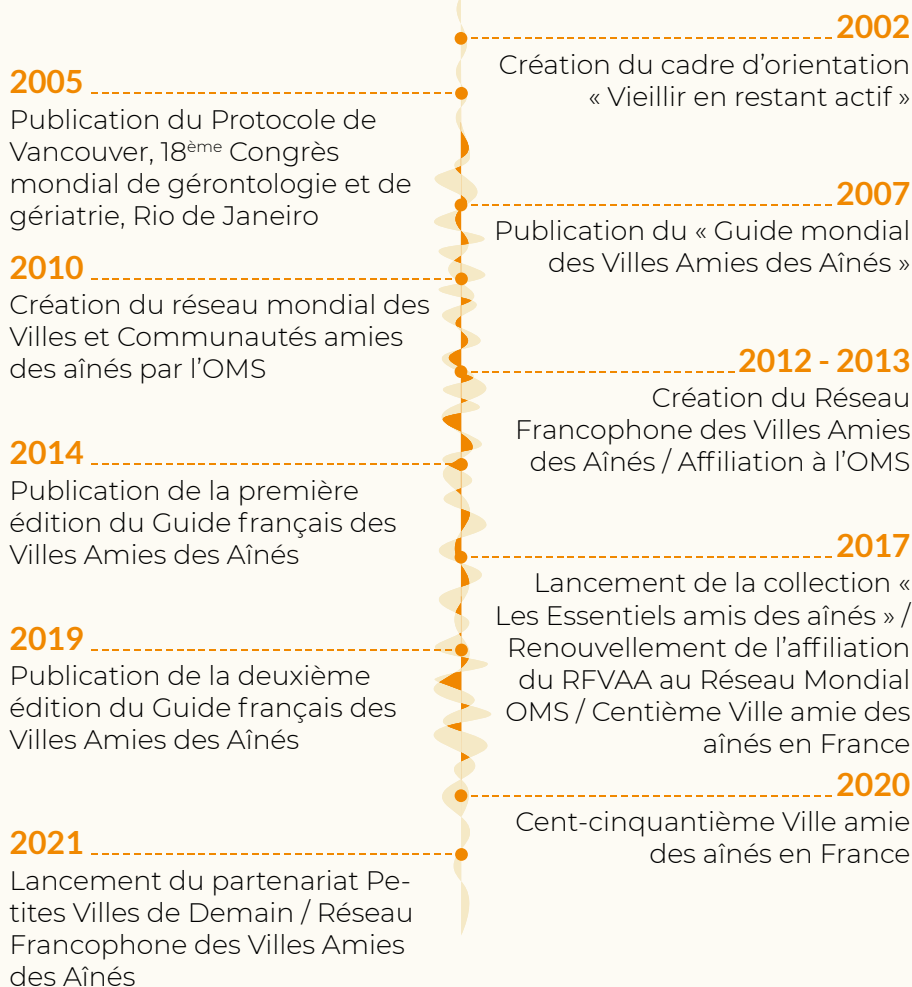
**S'**engager dans la démarche Villes Amies des Aînés, c'est prendre en compte le changement démographique et l'évolution de notre société en transformant les politiques publiques locales. Les progrès de la science et de la médecine, ainsi que l'amélioration globale des conditions de vie, sont à l'origine d'une plus grande espérance de vie, y compris en bonne santé. En France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes.

Au-delà de l'avancée en âge chronologique, la « vieillesse » n'a pas de définition unique. Chaque individu prend de l'âge différemment : il n'existe pas « une vieillesse », mais bien « des vieilleses ». Au même âge, non seulement l'état de santé varie fortement d'un individu à l'autre, mais plus encore, les modes de vie, les attentes, les besoins peuvent être très différents.

Une chose est sûre : au XXI<sup>e</sup> siècle, l'avancée en âge ne rime plus systématiquement avec perte d'autonomie. Il est donc urgent de prendre en compte dans les politiques publiques le nombre de plus en plus important de personnes âgées qui vont bien, mais qui ont des spécificités dans l'usage du territoire.

**i** En 2020, les chiffres de l'espérance de vie en France ont chuté du fait des décès dus à l'épidémie de COVID-19. Ces derniers ont ainsi été établis par l'Insee à 85,2 ans pour les femmes et 79,2 ans pour les hommes.

### FRISE CHRONOLOGIQUE



**?** Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en France métropolitaine, 7,8 % des 60 ans ou plus sont dépendants au sens de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : une proportion bien loin d'être suffisante pour caractériser l'ensemble des personnes âgées. Quelles sont les spécificités des 92,2 % d'aînés qui ne sont pas en situation de perte d'autonomie ? Sont-ils pris en compte dans les politiques publiques ?

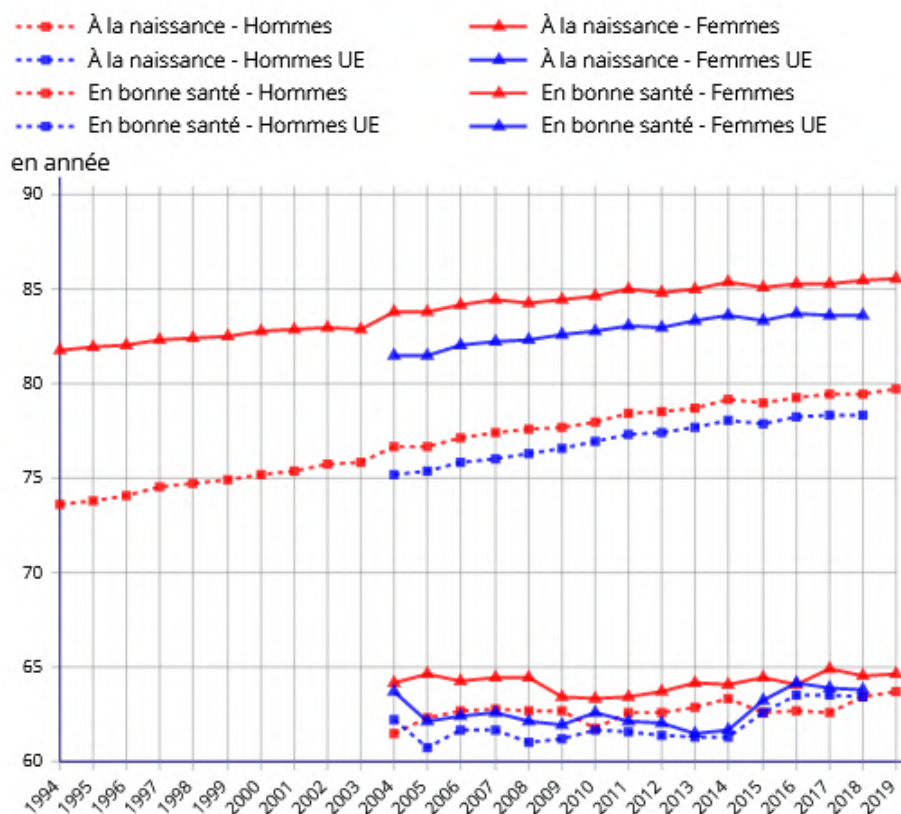


## ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ À LA NAISSANCE, EN FRANCE ET DANS L'UE-28

UE-28 (avec le Royaume-Uni avant le Brexit)

Champ : France et UE-28

Source : pour la France, Insee, État civil pour l'espérance de vie à la naissance et Eurohex, méthode EHEMU pour l'espérance de vie en bonne santé à la naissance ; pour l'UE-28, Eurostat



Le changement de rythme dans l'avancée de l'âge est principalement dû au passage à la retraite, mais aussi, quelquefois, à des fragilités ou à un sentiment de fragilité qui pousserait l'individu à modifier ses habitudes, et à économiser son énergie.

La disparition ou l'allègement de nombreuses obligations rigides liées à l'activité professionnelle contribue à la réorganisation des journées et crée un nouveau rythme de vie. Cette nécessaire réorganisation, pas seulement ressentie comme une liberté nouvelle, peut aussi être associée à une perte de repères liée à la disparition du cadre de l'emploi.

Cette « liberté retrouvée » explique en partie l'hétérogénéité du groupe des

retraités, qui choisissent un nouveau mode de fonctionnement propre à chacun, une façon de remplir ou non leurs journées en fonction de leurs souhaits, de leurs compétences et de leurs opportunités.

Ces nouvelles inquiétudes et ce rythme plus lent peuvent nécessiter des aménagements spécifiques dans l'espace public, permettant de rassurer et de sécuriser les plus âgés dans leurs déplacements piétonniers. Par exemple, il est possible d'envisager la mise en place de feux piétons indiquant le temps restant pour traverser la chaussée, afin que chacun, en fonction de son rythme, puisse se rassurer en auto-évaluant sa capacité à traverser dans le temps imparti.

**« Globalement, quelle que soit sa nature, le vieillissement s'exprime par un ralentissement : après l'accélération qui marque la jeunesse puis la stabilisation à l'âge adulte, les fonctions psychomotrices de la personne marquent plus de lenteur. Leur temps ne se déroule pas à la vitesse de celui des « actifs ».**

*(Comité Consultatif National d'Éthique, 2018, p. 33)*

On retrouve aussi et surtout l'envie très majoritairement partagée par les aînés de continuer à être autonomes, habitants et citoyens de leur territoire.

Pour répondre à ces évolutions et à l'hétérogénéité du groupe des « personnes âgées », les politiques publiques locales doivent être plus intégrées afin de permettre aux personnes âgées, qui représentent désormais une part importante de la population, d'être incluses dans l'ensemble des dispositifs. La modification de l'équilibre entre les générations remet en question la façon de mener les politiques publiques. En effet, si les personnes de 60 ans ou plus

ont longtemps représenté une faible part de la population (16,1% en 1946), un public « à la marge », ce n'est désormais plus le cas (26,8 % en 2021). Par conséquent, si les pouvoirs publics ont pu se permettre pendant longtemps de créer des dispositifs spécifiques pour répondre aux particularités des personnes âgées, ce mode de fonctionnement doit être aujourd'hui requestionné à cause du coût financier de telles actions, mais aussi à cause de ce qu'elles impliquent en termes d'exclusion de ce public des politiques publiques classiques : les « politiques publiques » ne sont-elles pas supposées s'adresser à « tous les publics » ?





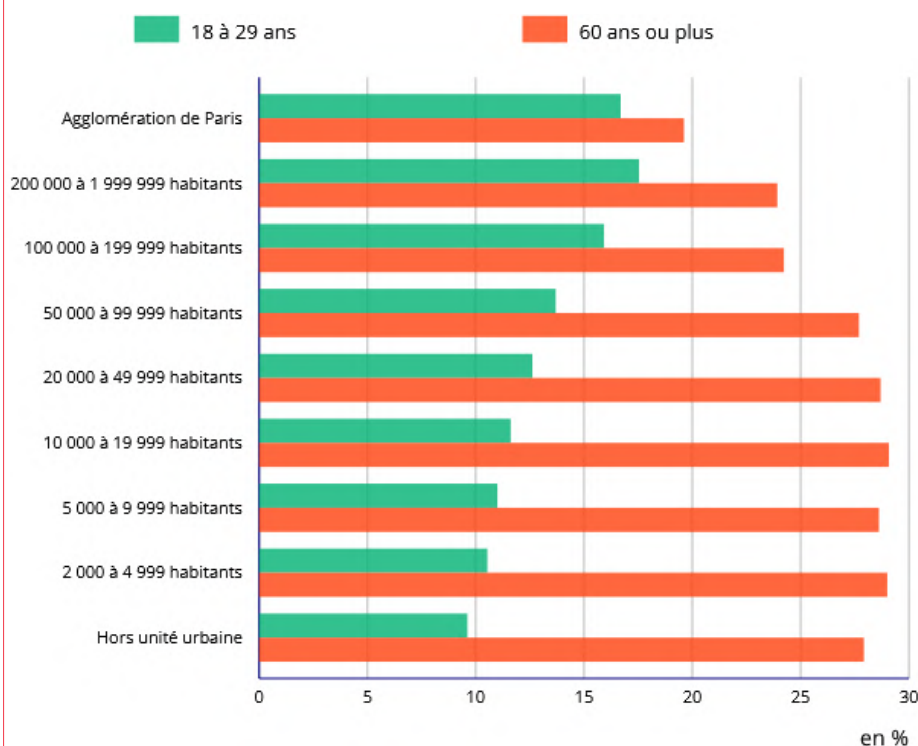
Les Petites Villes de Demain rencontrent un vieillissement de la population supérieur à celui des autres territoires français. Il ne s'agit pas d'un problème, mais il est fondamental de s'interroger à ce sujet afin de transformer cette caractéristique en atout pour le développement local et la qualité de vie de l'ensemble des générations.

« La structure de la population par âge varie selon la taille de l'unité urbaine. La part des jeunes adultes

augmente avec la taille de l'unité urbaine. Les 18-29 ans représentent 11 % de la population des unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants contre 17 % pour celles de 200 000 habitants ou plus. [...] Inversement, la part des personnes âgées d'au moins 60 ans diminue avec la taille de l'unité urbaine, passant de 29 % dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants à 20 % dans l'agglomération de Paris. »

(Source : Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>)

### PART DES JEUNES ADULTES ET DES SENIORS DANS LA POPULATION FRANÇAISE EN 2017 SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE



*Lecture : 10,5% des habitants des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants ont entre 18 et 29 ans.*

*Champ : France hors Mayotte et hors commune de Sannerville (14666).*

*Source : Insee, recensement de la population 2017, unités urbaines 2020.*





# 02

## CHAP. 2 - COMMENT RENDRE LE TERRITOIRE BIENVEILLANT À L'ÉGARD DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS ?



## 1. Initier une dynamique transversale

- En œuvrant autour des huit thématiques de la démarche ;
- En impliquant l'ensemble des services et des élus dans une démarche collective d'adaptation du territoire au vieillissement ;
- En considérant la vie quotidienne des aînés dans son ensemble, sans se focaliser uniquement sur les services médico-sociaux ;
- En réalisant un état des lieux et un plan d'action portant sur l'environnement bâti et sur l'environnement social ;
- En intégrant des acteurs de tous les domaines, et pas uniquement les interlocuteurs instinctivement impliqués dans le champ de la solidarité.

Les politiques publiques gérontologiques se sont développées en France au travers de la catégorisation de groupes d'individus, en fonction de leur âge et de leur degré de dépendance. De ce fait, mais aussi compte-tenu de l'organisation administrative des collectivités territoriales et des services gouvernementaux qui se distinguent par un manque de porosité historique, le vieillissement s'est inscrit au fil des décennies comme étant du ressort des services médico-sociaux.

Pourtant, vu l'augmentation du nombre et de la part des personnes âgées, et vu qu'une très large majorité d'entre elles sont en bonne santé, il est fondamental que tous les acteurs, quel que soit leur champ de compétences, se sentent concernés par cette question. Construire des politiques publiques, ce n'est pas agir « pour tous » mais agir « pour chacun », afin que n'importe quel individu, quelles que soient ses spécificités, trouve sa place dans le territoire.

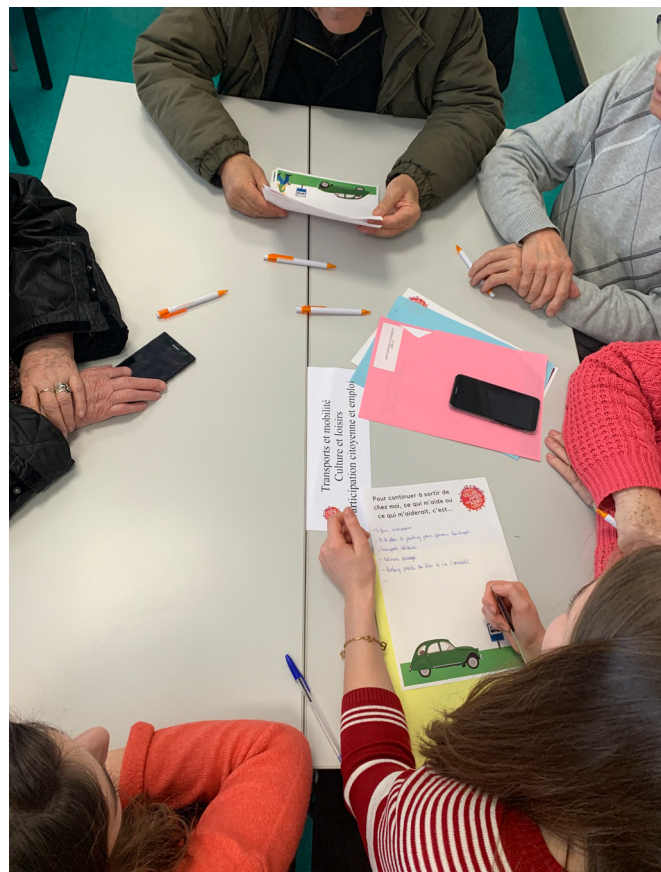
Pour y parvenir, l'ensemble des élus et des professionnels de la collectivité, mais aussi les partenaires du territoire (publics, privés, institutionnels, associatifs), doivent prendre en compte les spécificités liées à l'avancée en âge dans la construction de nouveaux projets.



## 2. Garantir la consultation des habitants

- En organisant des groupes de consultation des habitants sur les huit thèmes pour réaliser l'état des lieux du territoire du point de vue de l'usage des citoyens ;
- En créant une dynamique autour du triptyque « habitants - élus - professionnels » à chaque étape de la démarche ;
- En favorisant la diversité des habitants consultés en termes d'âge, de culture, de quartier, de trajectoire de vie, etc.

Consulter les habitants avant de lancer de nouveaux projets est fondamental si vous ne voulez pas « tomber à côté » de leurs besoins réels. Il s'agit là de faire appel à l'expertise d'usage des habitants, qui s'inscrit en complément de l'expertise politique des élus et de l'expertise technique des professionnels. L'enjeu est ainsi d'initier une dynamique de co-construction dans le territoire. Chaque population a ses spécificités ; c'est pourquoi vous ne pouvez pas simplement reproduire à l'identique des actions ayant porté leurs fruits ailleurs, sans consulter en amont les habitants de votre territoire sur les huit thématiques de la démarche. Cette dynamique de co-construction doit être maintenue pendant toutes les étapes de la mise en place des projets : avant l'action, pour construire des projets qui correspondent à leurs besoins ; pendant l'action, pour s'assurer que les solutions qui se dessinent correspondent à leurs attentes ; mais également après l'action, pour déterminer ce qui plaît et ce qui pourrait être amélioré dans les actions à venir.





### 3. Lutter contre l'âgisme pour favoriser le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire

- En permettant à chaque habitant de trouver sa place et d'être acteur du territoire ;
- En créant des projets intégrés, accueillants à l'égard de tous les âges ;
- En focalisant la réflexion sur le potentiel des habitants et non sur leurs défaillances.



Le terme « âgisme » désigne toute forme de discrimination, de ségrégation et de mépris fondés sur l'âge, c'est-à-dire toutes les différences de traitement liées à l'âge d'un individu. Des études scientifiques laissent entendre que l'âgisme pourrait désormais être encore plus répandu que le sexisme ou le racisme. Il est donc fondamental pour une Ville Amie des Aînés de lutter contre de telles discriminations, tant par ses choix politiques, sa façon d'inclure les aînés et de s'adapter à leur vieillissement, que par son plan de communication, qui a une influence sur la façon dont ce public sera perçu par les habitants de tout âge.

En 2016, l'Organisation mondiale de la santé publie une étude selon laquelle les discriminations et attitudes négatives à l'encontre des personnes âgées entraînent des conséquences néfastes sur leur santé physique et mentale.

Dans le cadre de la démarche VADA, l'enjeu est de permettre à tous les habitants, quel que soit leur âge, de se sentir « bienvenus » dans le territoire, d'avoir le sentiment que ce dernier répond à leurs besoins et à leurs spécificités, et d'en être pleinement acteurs. Le sentiment d'appartenance au territoire permet de se construire, de s'identifier, d'exister au sein de la société. Pour développer ce sentiment chez les aînés, il est nécessaire d'insister sur le fait que chacun joue un rôle et a une place dans le territoire. Cela permet

d'encourager les plus âgés à agir comme principaux acteurs de leur vie et de les intégrer pleinement aux décisions prises dans le cadre de la démarche VADA. Pour cela, avoir un regard positif sur l'âge est essentiel. Cela passe par la mise en œuvre de dispositifs au sein desquels les aînés se sentent les bienvenus, sans pour autant qu'ils ne soient « étiquetés » comme étant spécifiquement destinés aux aînés.



# 03

## **CHAP. 3 - LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS : HUIT THÉMATIQUES PRINCIPALES ET DEUX THÉMATIQUES TRANSVERSALES**



## L'HABITAT

Un logement adéquat aide à préserver l'indépendance des aînés et véhicule un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est crucial que le logement puisse être adapté pour vieillir chez soi. S'il ne l'est pas, il est nécessaire de favoriser et de soutenir les travaux d'adaptation pour permettre aux aînés de vieillir chez eux dans le confort et la sécurité. Il est également nécessaire que les aînés souhaitant déménager puissent le faire, avec une gamme de possibilités suffisamment large pour répondre à des besoins variés. La présence de services de proximité est vivement souhaitée par les aînés et constitue un véritable atout pour les quartiers concernés. De la même manière, le sentiment d'appartenance à la communauté locale a un poids important dans le domaine de l'habitat. Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser aux conditions financières d'accessibilité au logement. La prise en compte de la notion de « parcours résidentiel » est au cœur de cette thématique.

- **Adaptation des logements**
- **Zones favorables au vieillissement**
- **Parcours résidentiel**



## LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE

L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont directement dépendantes. C'est par exemple le cas de la participation sociale et citoyenne, ou encore de l'accès aux soins, aux services et à la culture. Une VADA doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports.

Il est nécessaire de pouvoir proposer aux aînés un large choix pour se déplacer. La mobilité est un aspect déterminant qui doit être favorisé par une accessibilité économique mais aussi par la proposition de différents moyens adaptés à des besoins spécifiques. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une importance particulière à la sécurité et au confort des véhicules pour en favoriser l'accès. La conduite automobile est souvent un élément important aux yeux des aînés, qui peut être mise en lien avec l'image de soi, l'épanouissement personnel ou encore le vieillissement actif. Ainsi, le stationnement, la remise à niveau ou encore la courtoisie des automobilistes sont autant de supports de réflexion. La mobilité inclusive et les ouvertures vers des transports collectifs ou solidaires adaptés sont des éléments essentiels de cette thématique.

- **Modes de transport individuels**
- **Billetique et transports en commun**
- **Diversification des modes**
- **Accompagnement vers les dispositifs classiques et actions dédiées**

## LES ESPACES EXTERIEURS ET BATIMENTS

La possibilité de vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur. Il y a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une VADA doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc le confinement au domicile. Le charme du territoire et son aspect accueillant constituent des éléments importants. Au-delà de la beauté intrinsèque de nos territoires, les collectivités ont un rôle à jouer concernant les espaces verts ou encore la propreté. Par ailleurs, pour permettre aux aînés de sortir de chez eux, il est nécessaire de leur proposer différents moyens de se rendre là où ils le souhaitent. Ainsi, les édifices extérieurs doivent être adaptés aux besoins de tous. Une VADA doit être accessible, en partie grâce à des trottoirs adaptés, des structures de repos et des toilettes publiques gratuites.

- Voiries
- Espaces verts
- Équipements et propreté
- Sécurité
- Bâtiments

## LA CULTURE ET LES LOISIRS

La participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être. Les VADA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur territoire. Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle.

Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante.

Par ailleurs, la condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous, tant s'agissant des locaux que des horaires

- Équipements culturels et sportifs
- Offre socioculturelle ouverte à tous
- Adaptation de l'offre et carte avantage





## L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Pour favoriser le vieillissement actif au sein des municipalités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant près de chez eux. En effet, la participation des aînés au tissu social et citoyen et leur accès aux services et aux soins dépendent largement de leur accès à l'information. Ainsi, l'offre et les supports d'information doivent être multiples.

La formation aux nouvelles technologies semble actuellement d'une grande utilité pour favoriser l'accès à l'information. Cela étant, les supports traditionnels ne doivent en aucun cas être laissés de côté, sous peine d'exclure une partie de la population du fait de la fracture numérique. La fracture numérique désigne les inégalités de la population face aux technologies informatiques, en particulier Internet.

On repère 3 types d'inégalité vis-à-vis des nouvelles technologies : l'inégalité d'accès au matériel, l'inégalité dans l'usage de l'outil, et l'inégalité dans l'usage des informations issues de ces outils. Cette inégalité est très fortement marquée entre les zones urbaines et les zones rurales.

Pour une meilleure lisibilité des informations, des éléments simples mais importants doivent être pris en compte : taille des caractères, couleurs et nuances, lieux d'affichage, signalétique, etc. De même, un langage simple permet souvent d'atteindre un public plus large. La culture et les loisirs La participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être. Les VADA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur territoire.

Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle. Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante.

Par ailleurs, la condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous, tant s'agissant des locaux que des horaires.

- **Supports imprimés**
- **Internet**
- **Lieux de diffusion de l'information et évènements**
- **Autres supports de communication**



## **LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EMPLOI**

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à leur territoire et plus largement à la société. Ainsi, les VADA doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou d'une participation bénévole, la reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être et de la valorisation des aînés. De la même façon, cette participation est souvent l'occasion de créer un lien social et donc, de lutter contre l'isolement. Il est important que les aînés puissent travailler ou s'engager bénévolement s'ils le souhaitent. Pour cela, les offres doivent être suffisamment larges et adaptées à leurs attentes. En effet, les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à un engagement bénévole ou salarié. De ce fait, des solutions doivent être apportées pour permettre une plus grande flexibilité des conditions d'emploi et d'engagement des plus âgés. Le rythme de vie est à prendre en considération car l'adaptation aux contraintes détermine la réussite de l'engagement.

- **Participation citoyenne**
- **Instances de consultation**
- **Bénévolat**
- **Emploi et préparation à la retraite**

## **LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE**

La thématique « Lien social et solidarité » est liée au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc, le vieillissement en bonne santé. Le programme VADA, en tant que défenseur du vieillissement actif, s'attache justement à lutter contre l'âgisme. La discrimination mène en effet à l'exclusion. L'éducation du public à ce sujet constitue, de fait, un enjeu primordial. Tous les habitants, y compris les aînés, doivent

trouver leur place dans le territoire et être intégrés à chacune des actions entreprises. Les actions intergénérationnelles sont par exemple une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

- **Intergénération, vivre-ensemble et lutte contre l'isolement**
- **Lutte contre la précarité et la maltraitance**

## **L'AUTONOMIE, LES SERVICES ET LES SOINS**

Les services à domicile, les dispositifs médico-sociaux et les structures de santé constituent également des critères essentiels au soutien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps.

L'aide apportée par des bénévoles au domicile des aînés les plus fragiles est un atout essentiel et doit être favorisé. Quels que soient les services proposés, ils sont toujours la garantie d'un lien social et d'une lutte contre l'isolement.

Les services à domicile, autant que les établissements, permettent l'accompagnement des plus âgés.

En ce sens, l'éventail des offres doit être le plus large et le plus accessible possible. La question de l'information est un critère important pour favoriser l'accès à ces services. D'autre part, la problématique de l'aide aux aidants doit aujourd'hui être pleinement prise en compte au sein des collectivités afin de permettre aux âgés les plus fragiles et à leur entourage de vivre de manière plus sereine.

Enfin, l'accès aux services de santé est un droit fondamental dont chacun doit pouvoir bénéficier. Ils doivent être accessibles et proches des aînés.

- **Préserver son capital santé**
- **Bien vivre chez soi**
- **Soins et établissements de santé**
- **Aide aux aidants**
-

## DEUX THÉMATIQUES TRANSVERSALES AU SERVICE DU PROJET :

### LE SENTIMENT DE SECURITE

La sécurité est l'un des piliers du vieillissement actif au sens de l'OMS. Ainsi, le rôle des collectivités est de soutenir la sécurité physique, financière et sociale des plus âgés. Cette thématique est transversale dans le sens où la sécurité des aînés doit être assurée à travers les huit domaines de l'environnement social et bâti qui sont au cœur de la démarche VADA, c'est-à-dire au domicile, mais également dans les transports, dans les espaces publics, dans les soins, etc.

Dans le domaine du vieillissement, la sécurité doit être pensée en lien avec les droits et libertés. En effet, toute personne avançant en âge conserve le statut d'adulte et doit être libre de ses choix. Sauf ordonnance de justice allant en ce sens, aucune disposition pour garantir la sécurité d'un aîné ne peut être prise contre l'avis de ce dernier.

### LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ET L'ATTRACTIVITE

Le vieillissement de la population constitue un facteur du dynamisme des territoires et a un impact sur leur développement économique, ce qui renvoie également au domaine de la silver économie. La revitalisation des centres-villes, problématique commune à un grand nombre de territoires et dont les habitants âgés peuvent être des acteurs forts, en est un exemple concret. C'est aussi le cas du tourisme, puisqu'un certain nombre de retraités actifs profitent de leur temps libre pour découvrir de nouveaux espaces. Le vieillissement de la population a également un impact sur les emplois dans le territoire : il fait naître de nouveaux besoins et nécessite la création de produits et de services plus adaptés.

L'évolution des technologies favorise à présent le vieillissement actif dans de nombreux domaines.

Il est essentiel d'œuvrer à l'appropriation de ces technologies pour soutenir la qualité de vie des aînés et de questionner leur usage, afin qu'elles contribuent à une dynamique d'inclusion et qu'elles soient vectrices d'autonomie.

Cette thématique est transversale à l'ensemble des huit thématiques ; elle doit permettre de prendre en compte l'attractivité du territoire et son développement économique au travers de l'environnement social et bâti.

# 04

## CHAP. 4 - LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIÉS DES AÎNÉS





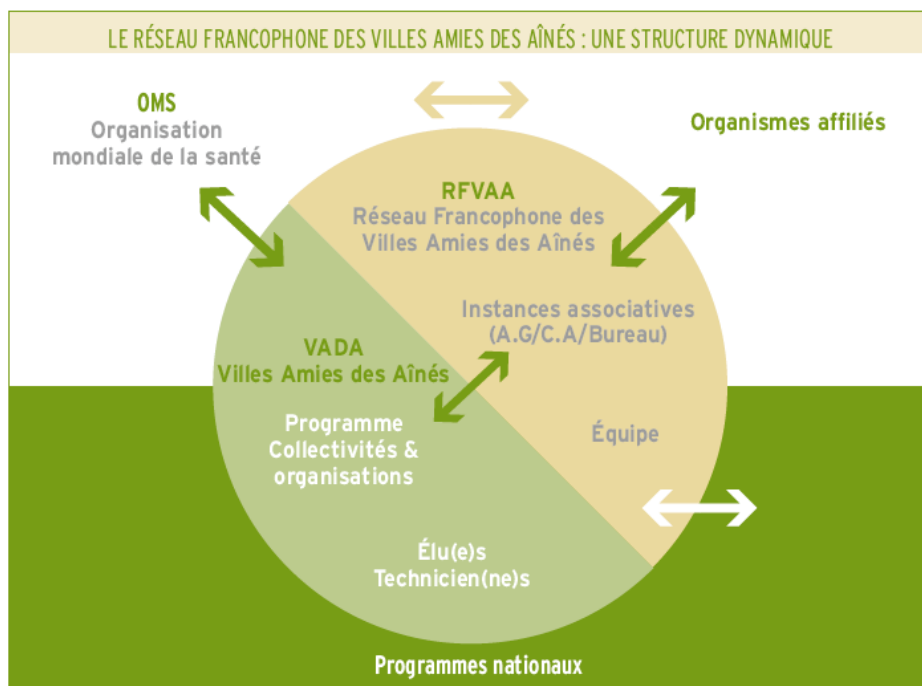
Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) est une association loi 1901 créée en 2012. Dès 2013, il a été officiellement reconnu comme étant affilié au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS. Il est la seule structure bénéficiant officiellement de cette affiliation en France. Il compte actuellement plus de 180 adhérents de France, de Belgique, de Suisse et d'Andorre. Historiquement, ce sont majoritairement des municipalités qui se sont investies dans la démarche VADA. Néanmoins, afin de pouvoir agir sur les huit domaines de l'environnement bâti et social qui sont au cœur de ce programme, d'autres collectivités ont fait le choix de s'engager dans le RFVAA. Désormais, des métropoles, des agglomérations, des communautés de communes et des départements se sont engagés, chacun à leur niveau et avec leurs compétences propres, dans une dynamique d'adaptation de la société au vieillissement par le biais du programme VADA.

La carte des adhérents au RFVAA est disponible ici : <https://bit.ly/CarteRFVAA>

**i** Aujourd'hui, en France, plus de 16 millions d'habitants vivent dans un territoire ami des aînés.

**?** Les EPCI et les départements ont une double casquette dans le cadre de leur engagement dans la démarche VADA :

- 1/ ils mettent en œuvre la démarche pour leur propre compte, en travaillant sur leurs compétences ;
- 2/ ils fournissent un soutien et une ingénierie de projet aux communes de leur territoire, afin d'encourager une dynamique territoriale et de permettre à des communes qui n'en ont pas les moyens de bénéficier d'un soutien méthodologique.



- Une connaissance et des actions partagées au service des aînés : penser global, agir local
- Un pôle d'expertises croisées
- Un centre de ressources

## 1. L'accompagnement méthodologique

Le RFVAA développe les outils et méthodes initiés par l'OMS à l'échelle du territoire français, permettant ainsi aux décideurs politiques et techniciens chargés du projet de se saisir sans crainte d'outils directement adaptés à l'organisation administrative et au fonctionnement français. En ce sens, le RFVAA est à l'origine d'une collection d'ouvrages thématiques : « Les Essentiels Amis des Aînés France ». Ces derniers sont réalisés grâce aux contributions d'experts sur chacun des domaines traités : universitaires, associations, organismes divers et Villes Amies des Aînés. Ils sont un soutien à la réflexion dans la mise en œuvre de projets locaux.



Pour en savoir plus sur les Essentiels amis des aînés :

[www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/400/400-les-essentiels-amis-des-aînes-france.pdf](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/400/400-les-essentiels-amis-des-aînes-france.pdf)

GIACOMINI A., LEFEBVRE P.-O., 2019, **Guide français des villes amies des aînés – Nouvelle édition (2019)**, Paris, La Documentation Française, 158 p.

LEFEBVRE P.O. ET PHILIPONA A., « **La participation citoyenne des aînés** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 1, 2017.

PHILIPONA A. ET LEFEBVRE P.O., « **La lutte contre l'isolement des aînés** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 2, 2017.

LEFEBVRE P.O. ET PHILIPONA A., « **Information et vieillissement** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 3, 2017.

PHILIPONA A. ET LEFEBVRE P.O., « **Communication, nouvelles technologies et silver économie** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 4, 2017.

LEFEBVRE P.O. ET PHILIPONA A., « **Intergénération et Vivre ensemble** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 5, 2017.

GIACOMINI (PHILIPONA) A. ET LEFEBVRE P.O., « **Mobilités, transports et vieillissement** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 6, 2018.

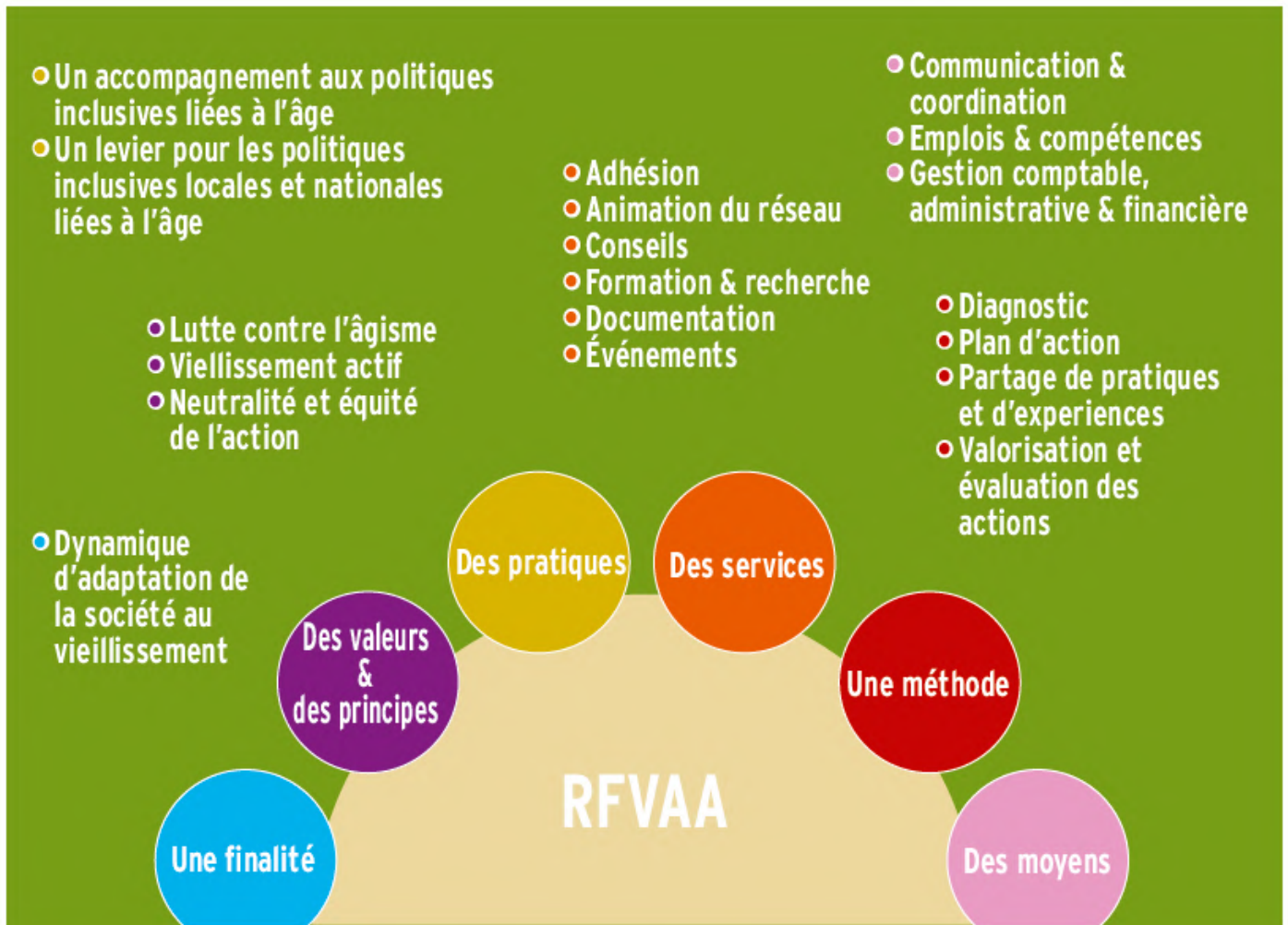
LEFEBVRE P.O. ET GIACOMINI A., « **Culture, loisirs et vieillissement** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 7, 2018.

GIACOMINI A. ET LEFEBVRE P.O., « **Penser les différences dans l'avancée en âge** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 8, 2018.

GIACOMINI A., LETERTRE C., FINOT F., DREYER P. ET LEFEBVRE P.O., « **Des habitats pour des vieillissements** », Les Essentiels Amis des Aînés – FRANCE, Numéro 9, 2020.

Par ailleurs, en tant qu'instance d'accompagnement, le RFVAA apporte un soutien méthodologique aux collectivités tout au long de la mise en œuvre de la démarche dans leur territoire. Cet appui prend forme à travers des échanges réguliers tout au long des différentes étapes, mais aussi par l'organisation de formations pour les élus et techniciens qui le souhaitent. En 2015, le RFVAA a également initié un travail de recherche visant à déterminer les principaux obstacles et réussites rencontrés par les territoires engagés dans la dynamique VADA. Cette étude a pour objectif de fournir des clés de réussite aux territoires s'engageant dans le programme VADA ou débutant une nouvelle phase.





## 2. Les échanges d'expérience

Le RFVAA, en tant que réseau, a pour mission de favoriser les échanges d'expérience entre les territoires sur de nombreux sujets liés à la mise en œuvre d'une dynamique VADA. Pour cela, l'association organise chaque année des colloques (régionaux, nationaux ou internationaux), des voyages d'études (en France et à l'étranger) ainsi que des échanges d'analyse territoriale entre des territoires partageant des caractéristiques comparables. Le site Internet du RFVAA, [www.villesamiesdesaines-rf.fr](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr) est également un outil précieux pour favoriser les échanges, en particulier grâce aux centaines de fiches « partage d'expérience » qui y sont diffusées.



### 3. La valorisation des bonnes pratiques

Afin de participer concrètement à l'adaptation de la société au vieillissement et d'encourager une modification profonde des pratiques, le RFVAA fait le choix de valoriser les expériences réussies des collectivités et acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'actions innovantes. Ainsi, chaque année, un concours annuel est initié par le RFVAA afin de valoriser les bonnes pratiques des collectivités dans chacun des huit domaines de la démarche. Les lauréats reçoivent une distinction à l'occasion des rencontres annuelles de l'association, au cours desquelles ils ont l'opportunité de présenter leur projet.

Là encore, le site Internet du RFVAA, en tant que réservoir de bonnes pratiques, est un outil dynamique et essentiel afin de faire la promotion des actions menées dans les territoires. Ces fiches techniques, qui ont pour but de décrire de façon précise les projets afin que chacun puisse s'en saisir et éventuellement se l'approprier dans le but d'une mise en œuvre dans son territoire, sont particulièrement relayées par la presse.



### 4. Le LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

Le LABEL "AMI DES AÎNÉS"® constitue un nouvel outil au service des territoires engagés dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® (RFVAA).

Créé à partir de l'expérience des territoires impliqués et d'une large consultation des aînés en France, ce label vise à valoriser les dynamiques territoriales et à accompagner pas-à-pas les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue des politiques locales. L'élaboration des contenus du référentiel et le circuit de labellisation reposent sur trois comités de suivi (technique; partenarial et financier; élaboration du label) réunissant des experts, des représentants de personnes âgées et des partenaires majeurs.

Le référentiel repose sur cinq engagements et vingt-trois sous engagements qui se déclinent sur une centaine d'indicateurs en fonction de la taille du territoire. Afin de prendre en compte les spécificités des territoires, le référentiel de labellisation a en effet été adapté en 5 catégories :

Communes de moins de 5 000 habitants	Communes entre 5 000 et 20 000 habitants	Communes entre 20 000 et 100 000 habitants	Communes de plus de 100 000 habitants	EPCI & Départements & Régions
109 critères	111 critères	112 critères	112 critères	116 critères

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le dossier complet de présentation du LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : <https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/600/668-dossier-de-presentation-label-ami-des-aines.pdf>



1

MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE POUR RÉPONDRE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE DU XXIÈ SIÈCLE

2

MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À CONSULTER ET IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE

3

MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE DANS UNE GOUVERNANCE MULTIPARTENARIALE

4

MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À ÉLABORER UN ÉTAT DES LIEUX TRANSVERSAL SUR L'USAGE DU TERRITOIRE PAR LES AÎNÉS

5

MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À RÉALISER UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE SANTÉ



le LABEL «AMI DES AÎNÉS»® a été élaboré par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®



avec le soutien de :



# LES ENGAGEMENTS ET SOUS-ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

## MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE POUR RÉPONDRE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE DU XXIÈ SIÈCLE

### ENGAGEMENT N°1

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.1**

**Nous transformons les représentations sociales pour lutter contre l'âgisme**

**Nous comprenons et prenons en compte les spécificités liées à l'avancée en âge**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.2**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.3**

**Nous favorisons le sentiment d'appartenance de tous les habitants à leur territoire de vie en adoptant un regard positif sur l'âge**

**Nous garantissons l'intégration transversale des enjeux du vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.4**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.5**

**Nous soutenons l'innovation sociale et nous nous appuyons sur le vieillissement comme levier de développement territorial**

**Nous prenons en compte la transition écologique dans nos politiques de l'âge**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**1.6**



# LES ENGAGEMENTS ET SOUS-ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

## MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À CONSULTER ET IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE

### ENGAGEMENT N°2

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.1**

**Nous réalisons le diagnostic  
participatif de notre territoire  
autour des huit thèmes**

**Nous maintenons une dynamique  
de consultation des aînés**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.2**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.3**

**Nous impliquons les différentes  
générations dans une réflexion sur  
la longévité**

**Nous assurons la représentativité  
des aînés consultés**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.4**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.5**

**Nous affirmons la citoyenneté et  
l'expertise d'usage des aînés à  
travers nos politiques publiques**

**Nous nous appuyons sur les  
éléments issus de la consultation des  
aînés pour construire et mettre  
en œuvre le plan d'action**

SOUS-  
ENGAGEMENT  
**2.6**

# LES ENGAGEMENTS ET SOUS-ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

## MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE DANS UNE GOUVERNANCE MULTIPARTENARIALE

### ENGAGEMENT N°3

SOUS-  
ENGAGEMENT

**3.1**

**Nous structurons et animons  
une gouvernance partenariale  
et participative**

**Nous nous formons et nous impliquons  
dans la démarche VADA**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**3.2**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**3.3**

**Nous identifions, communiquons  
et agissons avec les acteurs  
du territoire**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**3.4**

**Nous inscrivons la dynamique  
VADA dans une vision à long terme**

# LES ENGAGEMENTS ET SOUS-ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

## **MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À ÉLABORER UN ÉTAT DES LIEUX TRANSVERSAL SUR L'USAGE DU TERRITOIRE PAR LES AÎNÉS**

### ENGAGEMENT N°4

SOUS-  
ENGAGEMENT

**4.1**

**Nous développons une culture et une vision communes des enjeux du vieillissement de notre territoire**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**4.2**

**Nous réalisons l'état des lieux statistique de notre territoire**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**4.3**

**Nous réalisons l'état des lieux thématique et partenarial de notre territoire**

SOUS-  
ENGAGEMENT

**4.4**

**Nous proposons des préconisations afin de construire le plan d'action en respectant les principes fondamentaux de la démarche VADA**



# LES ENGAGEMENTS ET SOUS-ENGAGEMENTS DU LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

## MA VILLE/COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À RÉALISER UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET EN BONNE SANTÉ

### ENGAGEMENT N°5

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.1**

**Nous priorisons des thématiques et définissons des actions agissant sur l'environnement bâti et social**

**Nous prenons en compte la temporalité dans l'élaboration du plan d'action**

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.2**

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.3**

**Nous mettons en place le suivi et l'évaluation du plan d'action**

**Nous accompagnons chaque transition en veillant à la bonne appropriation de la démarche VADA lors d'un changement de référent**

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.4**

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.5**

**Nous partageons nos bonnes pratiques et nous donnons de la lisibilité aux actions que nous menons**

**Nous sommes acteurs du déploiement d'une dynamique territoriale (collectivités supra-communales)**

SOUS-ENGAGEMENT  
**5.6**



# PARCOURS DE LABELLISATION

DEMANDE DE LABELLISATION

VALIDATION DES PRÉ-REQUIS

NON

OUI

POUR PRÉTENDRE AU LABEL, UNE COLLECTIVITÉ DOIT :

- Être adhérente au RFVAA (avoir délibéré en ce sens, avoir désigné un/des représentant.s au sein du RFVAA, avoir signé la charte des engagements au RFVAA et avoir réglé la cotisation annuelle) ;
- S'inscrire dans le processus de labellisation ;
- S'engager à déposer l'ensemble des éléments de preuve en sa possession sur AnCodea.

1

## ENGAGEMENT DU PROJET DANS LA DÉMARCHE

Le candidat remplit le formulaire de demande. Une fois validé par le RFVAA, il s'acquitte des frais d'inscription dans le label, il officialise son inscription et communique grâce au logo « En route vers le LABEL AMI DES AÎNÉS ».

Kit de communication « En route vers le label »

2

## PRÉPARATION

Le candidat prépare son projet de labellisation et répond aux critères sur le logiciel AnCodea. Il compile les éléments de preuve et les dépose via le logiciel. Le candidat sollicite l'audit initial quand il se sent prêt.

3

## AUDIT INITIAL (Examen du dossier)

Un plan d'audit est transmis au candidat. Lors de l'audit (réalisé en visio par un organisme extérieur neutre), le candidat et l'auditeur passent en revue l'ensemble des critères et échangent autour des éléments de preuve.

Formalisation d'un rapport d'audit et premier avis

Un rapport justifiera le nombre de points obtenus, le niveau de labellisation et proposera des pistes d'amélioration.

4

## EXAMEN PAR LE COMITÉ DE LABELLISATION

Sur la base du rapport d'audit rédigé par l'auditeur, le comité de labellisation se réunit et statue sur le niveau de labellisation. Le label est ensuite remis par le RFVAA. Au moins une cérémonie de labellisation aura lieu chaque année.

Fiche de décision

Basée sur le rapport et les avis

OUI

DÉCISION  
(Sous 1 mois)

NON

Plan d'action ou  
Audit circonstancié

Plan d'action interne

Audit complémentaire  
partiel

Audit complémentaire  
total

5

## REMISE DU LABEL

Pour 6 ans avec surveillance à 3 ans

Remise du kit de labellisation

6

## SURVEILLANCE À 3 ANS (Audit de mi-parcours ou de suivi)

Trois ans après l'audit initial, un audit de suivi est réalisé (en visio par un organisme extérieur neutre) pour valoriser et assurer le maintien de la dynamique mise en place à travers la vérification de certains critères. Le label peut être maintenu ou suspendu suite à cet audit de suivi.

Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. À cette échéance, un audit de renouvellement doit obligatoirement être réalisé (ce dernier peut-être réalisé plus tôt, à la demande d'une collectivité qui souhaiterait réévaluer son niveau de labellisation mais cela nécessitera une modification du plan de financement du processus de labellisation). En complément, un audit de suivi a lieu à mi-parcours pour assurer le maintien de la dynamique.

# 05

## CHAP. 5 - LA GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE VADA



## 1. Le pilotage technique du projet

Ce professionnel doit avoir à la fois un positionnement stratégique (par exemple au niveau de la direction générale des services) et une proximité avec le territoire, pour faire vivre la dynamique participative (rôle d'animateur territorial). En fonction de la taille et des ressources de votre territoire, il est possible de missionner deux co-pilotes VADA.

Le choix du chargé de mission pour la mise en œuvre de la démarche Villes Amies des Aînés est fondamental pour la réussite de votre dynamique locale. Il est préférable que le chargé de mission VADA ne soit pas positionné au Centre communal d'action sociale (CCAS). En effet, ce peut être un obstacle à l'instauration d'une démarche transversale dans la collectivité. Cela ne facilite pas non plus le changement de repères nécessaire pour l'application du programme sur l'environnement social et bâti.



## 2. Le comité de pilotage

La mission du comité de pilotage (COPIL) est de rendre un arbitrage politique sur les priorités et de prendre des décisions stratégiques et financières. Il suit l'orientation politique du mandat définie lors de l'élection du conseil municipal et doit être présidé par le maire, décideur et garant de la transversalité.

Le COPIL, pour être transversal, doit associer un ensemble d'élus de délégations diverses et d'acteurs en lien avec les thématiques soulevées par le plan d'action.

La mise en place en place d'un COPIL est nécessaire afin de garantir le suivi de la démarche et la tenue du calendrier prévisionnel. Il permet aussi de valider les différentes étapes, tant sur le plan technique que politique, et d'impulser - puis de pérenniser - la dynamique.

Le RFVAA conseille de composer, dans un premier temps, un comité de pilotage de préfiguration regroupant un large éventail d'élus et de partenaires du territoire, puis de restreindre celui-ci par la suite, en fonction des axes prioritaires émergeant du plan d'action. Les principaux membres du comité de pilotage sont les suivants :

- Des citoyens âgés : la démarche Villes Amies des Aînés porte une grande importance à la parole des aînés. Étant les principaux concernés de la politique des âges qui leur est dédiée, il est fondamental qu'ils puissent s'exprimer et être écoutés tout au long du processus au sujet de leurs besoins et de leur usage du territoire.

- L'élu référent VADA : il assure la représentation politique de la démarche.

- Le professionnel référent VADA : il assure la coordination des actions et le lien entre les partenaires.

- Les services municipaux : ils sont associés en fonction des thématiques soulevées par le plan d'action. Par exemple : les services techniques, le service des sports, le service habitat, etc.

- Des associations et organismes publics : ils assurent généralement le lien entre le comité de pilotage et le public, et sont donc très au fait des besoins et des problématiques rencontrés par les aînés du territoire. Par exemple : les clubs de retraités, les bailleurs sociaux, les sociétés de transports, les associations d'aide à domicile, etc.

Il est important d'organiser la présence des citoyens âgés au sein du COPIL afin que ceux-ci trouvent toute leur place. Aussi, il est nécessaire de veiller à ne pas nommer des personnes qui n'auraient pas la capacité de représenter leurs pairs, ou étant trop proches des services et/ou des élus de la collectivité. L'objectif du COPIL est de définir une vision commune autour de la démarche VADA. Pour cela, il est important que les participants aient une motivation personnelle, une légitimité au sein du service qu'ils représentent et des compétences complémentaires pour faire grandir le projet.

### 3. Le comité technique

La mission du comité technique (COTECH) est de garantir le suivi opérationnel de la démarche et sa mise en œuvre technique. Il doit réunir le professionnel et l'élu référents VADA, le maire ou son cabinet, le service communication et, si besoin, en fonction des thématiques principales adoptées, d'autres élus et professionnels. Ce comité doit permettre d'organiser la mise en œuvre des différentes étapes. Il s'agit, lors des réunions, de définir le mode d'action adopté pour la réalisation de l'état des lieux, l'organisation des groupes de consultation, la construction du plan d'action, sa mise en œuvre et son évaluation.

Si le COPIL a pour mission de choisir et de valider les orientations stratégiques de la démarche VADA, le COTECH organise sa mise en œuvre (logistique, communication, animation, etc.).

L'appartenance d'élus et de techniciens de délégations diverses au comité de pilotage favorise le sentiment d'appartenance à un projet commun et permet d'insister sur le fait que la mise en œuvre de VADA est le fruit d'une responsabilité partagée. L'absence de comité de pilotage rend toujours plus

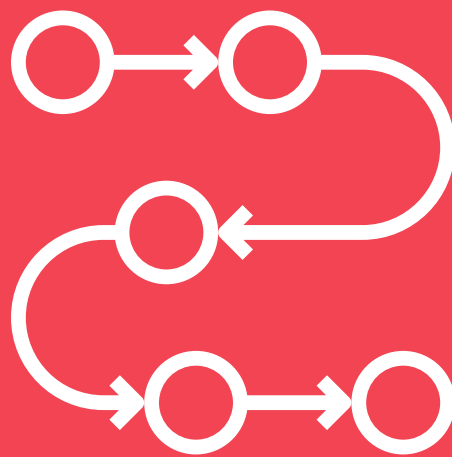
difficile l'instauration d'une dynamique transversale. Celui-ci est donc obligatoire pour mener à bien votre démarche VADA.

En complément, il est important que l'élu et le professionnel référents VADA rencontrent très régulièrement leurs collègues d'autres délégations et d'autres services afin de réfléchir ensemble à la façon dont leurs actions peuvent être intégrées dans le plan d'action VADA. Le comité de pilotage doit permettre de valider ces projets de collaboration, qui sont élaborés en amont, dans le cadre de rendez-vous réguliers avec des ambassadeurs de chaque service.



# 06

## CHAP. 6 - LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS

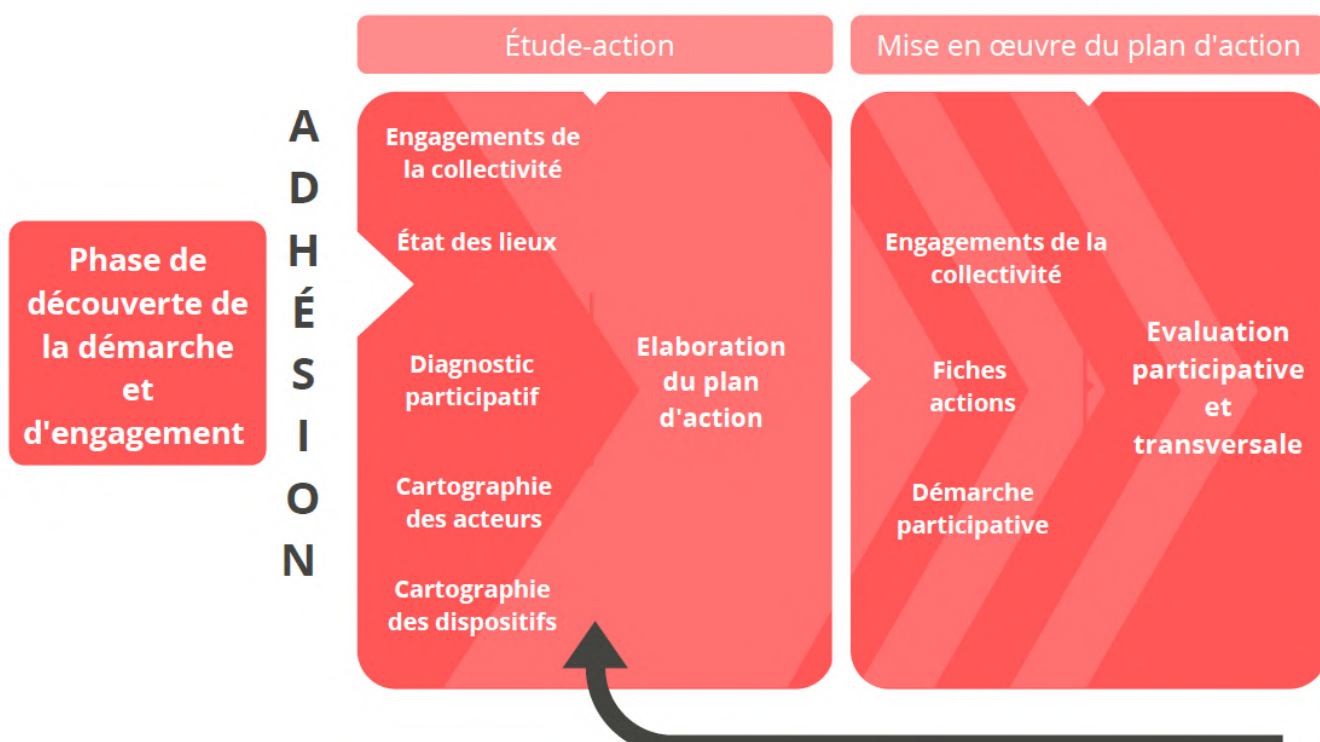




« Villes Amies des Aînés », avant d'être un réseau visant à partager les bonnes pratiques, est un cadre méthodologique. Les étapes de mise en œuvre, testées dans le cadre du Protocole de Vancouver, sont un support pour transformer les politiques, modifier les repères et ainsi mieux répondre au défi de la longévité que connaissent les territoires.

« Villes Amies des Aînés » est un cycle d'amélioration continue qui se compose de cinq étapes :

- La planification ;
- L'état des lieux ;
- Le diagnostic participatif, à travers la consultation des habitants ;
- La construction et la mise en œuvre d'un plan d'action ;
- L'évaluation.



Les villages ou petites villes s'interrogent régulièrement sur leur capacité à appliquer ce cadre méthodologique qui peut paraître lourd au premier abord. Pas d'inquiétude : il est nécessaire de s'approprier les différentes étapes pour ensuite étudier une mise en œuvre adaptée à votre territoire, à vos ressources et à vos difficultés.

D'autres petits territoires ont d'ores et déjà

réussi à mettre en œuvre le programme VADA et en ont tiré des bénéfices importants. La polyvalence des acteurs et la proximité avec les habitants sont des atouts favorisant la réussite de la démarche.

De plus, cette démarche s'inscrit dans le long terme et nécessite de la patience pour que chacune de ces étapes prenne sens dans une dynamique collective.

## 1. La planification

Cette étape fait référence au temps nécessaire pour l'implication des décideurs politiques (maire et élus), la nomination d'un professionnel pour coordonner la dynamique, la création du comité technique et du comité de pilotage, la demande d'inscription de la démarche dans la politique municipale et la demande d'intégration dans le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés (OMS) et dans le RFVAA. Il s'agit ici de valider un certain nombre de formalités administratives nécessaires à l'entrée dans les réseaux VADA, mais aussi de créer un terrain favorable pour la mise en œuvre du programme dans le territoire.

Cette étape d'inclusion constitue un temps de préparation qui vise à sensibiliser l'ensemble des élus des professionnels de la collectivité, des autres acteurs du territoire et des habitants pour un engagement commun dans une démarche de co-construction.

La délibération concernant l'adhésion au RFVAA n'est pas anecdotique, ni purement administrative : elle est l'occasion de présenter la démarche dans un moment officiel et symbolique, et formalise un engagement collectif dans la démarche. Ce dernier est fondamental pour permettre la mise en œuvre d'une politique transversale et une action sur les huit thématiques.

Dès la phase de planification, commencez à élaborer votre plan de communication VADA ! L'un des objectifs est en effet de donner de la visibilité et de la lisibilité à vos actions. La communication est donc essentielle ! Elle doit également permettre aux habitants de comprendre les raisons pour lesquelles ils sont consultés, et les informer des suites données à leur participation. C'est pour cette raison qu'il est fondamental d'intégrer le service communication au comité de pilotage dès le début de la démarche !

Prévoyez différents temps de restitution aux habitants ainsi qu'aux élus et professionnels de votre collectivité :

- Au moment de l'engagement dans la démarche, pour sensibiliser habitants, élus et professionnels à cette nouvelle dynamique ;
- Après la réalisation de l'état des lieux, pour donner une dimension partagée à ce premier état des lieux et promouvoir une culture commune autour de l'adaptation du territoire au vieillissement ;
- Avant la validation du plan d'action, pour vérifier que les choix réalisés correspondent aux attentes des habitants et des partenaires ;
- Après l'adoption du plan d'action par la collectivité, pour rendre compte des premières étapes réalisées et des échéances à venir ;
- Tout au long de la mise en œuvre du plan d'action, pour valoriser les différentes actions mises en œuvre autour des huit thématiques ;
- Après l'évaluation, pour conclure une phase en soulignant les progrès réalisés et les objectifs à poursuivre.



Certaines collectivités ont fait le choix de créer un logo spécifique à leur démarche locale. C'est une bonne façon de donner de la lisibilité à votre dynamique tout au long des différentes étapes, ainsi qu'aux actions qui émergeront du programme VADA. Les adhérents du RFVAA sont également encouragés à faire apparaître le logo du RFVAA sur les différents documents de communication relatifs à leur démarche VADA.

(\*Dans le respect des critères définis par la charte d'utilisation)

## 2. L'état des lieux

L'état des lieux, première étape de la démarche Villes Amies des Aînés, consiste à élaborer une analyse dynamique du milieu. À travers l'identification des atouts, des difficultés et des défis avec lesquels votre territoire évolue, ainsi que la mise en lumière des évolutions récentes et des bonnes actions déjà engagées, ce document stratégique global va vous permettre d'instaurer une vision partagée du territoire. Cette étape, loin d'être une simple collecte de données, doit vous permettre de réaliser une première interprétation du territoire qui s'affinera, par la suite, avec le diagnostic participatif et le groupe de consultation technique. La réalisation de l'état des lieux est une étape dédiée à la collecte de données.

Néanmoins, il s'agit également d'un moment essentiel pour vous positionner en tant pilote d'une nouvelle démarche dans votre collectivité, vis-à-vis de vos collègues des différents services ! Lors de vos rencontres, sollicitées sous couvert d'une recherche d'informations de votre part, commencez à sensibiliser vos collègues au sujet de la démarche VADA, encouragez-les à se sentir concernés par la thématique du vieillissement et montrez-leur qu'ils mènent en fait d'ores et déjà des actions pour les plus âgés !

Les éléments objectifs et données chiffrées auxquels nous nous intéressons ici sont très divers. Bien sûr, le document final ne pourra être exhaustif mais la prise en compte de ces éléments vous guidera dans l'identification des spécificités et caractéristiques propres à votre territoire. Ces données pourront également alimenter les débats durant l'étape de diagnostic participatif.

Par exemple, il est possible que votre état des lieux montre que le nombre de structures de repos est suffisant, mais que

les habitants évoquent l'inverse lors du diagnostic participatif. Vous devrez alors vous interroger sur leur lieu d'implantation ou encore sur le type de structures choisies, et repenser les choses avec les habitants.

Chacune des étapes de l'étude-action, de l'état des lieux à la consultation des habitants, en passant par la cartographie des acteurs et des dispositifs, est indispensable et complémentaire afin d'obtenir une vision du territoire globale, pertinente et stratégique au regard du défi que représente le vieillissement de la population. Certains programmes, infrastructures ou politiques peuvent être devenus parties intégrantes de votre territoire, à tel point que vous pouvez parfois omettre de questionner leur implication et leurs conséquences sur le quotidien des aînés. Cette étape est l'occasion de les remettre au cœur de l'attention ! La deuxième face de cet ouvrage constitue un outil méthodologique, pratique et illustratif, qui vous guidera pas à pas dans la réalisation de votre état des lieux !



Retrouvez une notice détaillée pour la réalisation de votre état des lieux du territoire en face 2 du Guide français des Villes amies des aînés – Edition 2019 : [www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/400/400-les-essentiels-amis-des-aines-france.pdf](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/presse/400/400-les-essentiels-amis-des-aines-france.pdf)

### 3. Le diagnostic participatif

Le diagnostic participatif est l'une des étapes fondamentales de la démarche Villes Amies des Aînés. C'est un temps de rencontre avec les habitants qui doit permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer au sujet du vieillissement dans le territoire, autour des huit thématiques. Il garantit la mise en œuvre d'une démarche ascendante, et donc la consultation des citoyens. Cette étape a pour objectif de recueillir la parole des habitants afin de mieux comprendre la façon dont ils utilisent le territoire. Ce temps spécifique, qui a lieu au début de la démarche, permet aux habitants de s'exprimer sur les atouts de leur territoire de vie, mais également sur de possibles voies d'amélioration dans chacun des huit domaines de la démarche VADA.

#### Veiller à la diversité des habitants consultés

L'équité est l'une des préoccupations majeures de l'OMS. Pour garantir la prise en compte de l'ensemble des habitants âgés dans leur diversité, l'échantillonnage des groupes de consultation est fondamental. Ainsi, en premier lieu, il est obligatoire d'ouvrir l'accès au diagnostic participatif aux habitants qui ne font pas partie d'instances de consultation, d'associations ou qui ne sont pas inscrites dans les activités de la collectivité. Évidemment, ceux-là ne doivent pas être exclus du dispositif, bien au contraire ! Mais il est fondamental de communiquer suffisamment largement pour favoriser l'accès à la consultation d'habitants qui ne seraient pas impliqués par ailleurs. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que le service Communication de votre collectivité se saisisse du projet, afin que l'information ne passe pas uniquement à travers le canal de diffusion du service pilotant le programme VADA mais plus largement à l'ensemble des habitants. Ainsi, pour assurer une représentation suffisamment large et hétérogène des retraités du territoire, il vous faudra porter votre attention sur :

- le nombre de participants ;
- leur âge ;
- leur sexe ;
- leur quartier d'habitation ;
- leur catégorie socioprofessionnelle (CSP) ;
- leur parcours d'engagement associatif ou citoyen.

N'hésitez pas à intégrer une demande d'information concernant ces critères dans les bulletins d'inscription que les habitants vous remettront pour participer à ce diagnostic participatif. Cela vous permettra d'ajuster votre communication afin de « recruter » des profils d'habitants



Afin que les personnes dépendantes et celles qui les entourent puissent également être pleinement intégrées à la réflexion en faisant part de leur expertise d'usage du territoire, il est recommandé de constituer un focus-groups à destination des aidants, et éventuellement des entretiens individuels à domicile.

#### L'animation de la consultation

La façon dont vous animerez les groupes de concertation déterminera en grande partie la pertinence des éléments que vous récolterez. Ainsi, il est important de s'appuyer sur des professionnels formés à l'animation pour garantir une bonne circulation de la parole dans les focus-groups et pour faire émerger l'expertise d'usage des habitants.

Tournez-vous vers les centres sociaux de votre commune, le service démocratie locale, éventuellement la Maison des seniors s'il en existe une dans votre territoire, ou vers tout autre professionnel formé aux méthodes d'animation. Cela vous permettra de maîtriser la dynamique participative et de bénéficier de résultats positifs qui faciliteront votre projet. En fonction de vos ressources, vous pouvez également envisager d'externaliser cette mission.



Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés a développé, à destination de ses adhérents, un kit complet avec deux outils d'animation de la démarche participative. Composés de cartes, de feuillets, de guides d'animation et d'organisation, ces outils ont été éprouvés dans dix communes françaises avant d'être améliorés puis diffusés pour permettre aux collectivités d'initier une dynamique participative utile, adaptée aux aînés et fondée sur le principe de co-construction et de plaisir d'échanger.

Plusieurs modes de consultation peuvent être utilisés pour l'étape de diagnostic participatif et pour maintenir la dynamique dans la durée. Pour valider cette étape et maintenir la dynamique participative de votre démarche VADA, il est obligatoire d'initier une consultation collective, en présentiel, avec des retraités aux caractéristiques socio-démographiques variées.

## 4. L'audit technique

L'audit technique vise à donner la parole aux professionnels, associations, organismes et experts qui travaillent dans le territoire sur les huit domaines de la démarche. Cela permet, d'une part, d'initier la phase de sensibilisation concernant un engagement commun dans la démarche VADA et, d'autre part, de mener un premier travail de coordination et de mise en lien des acteurs.

Attention, pour autant, à ne pas maintenir une forme d'entre-soi en invitant uniquement les acteurs naturels du champ du vieillissement ou du médico-social. Les bailleurs sociaux, les commerces, les entreprises et les associations diverses doivent être invités (et encouragés à participer à ce temps de travail) afin de soutenir la dynamique transversale qui devra grandir tout au long de la démarche. Cet audit technique devra vous permettre de compléter votre cartographie des acteurs et de comprendre la place que chacun d'eux occupe dans le territoire. Cela devra également mettre en lumière leur vision quant aux enjeux et à la dynamique actuels sur la question de l'adaptation de votre territoire au vieillissement.





## 5. La construction et la mise en place d'un plan d'action

C'est en croisant les éléments issus de la phase de consultation des habitants et de l'état des lieux qu'un plan d'action pourra être construit. Celui-ci devra apporter des réponses concrètes pour adapter votre territoire au vieillissement, sur les huit thématiques du programme VADA. Il déterminera les objectifs et les actions sur lesquels votre collectivité portera ses efforts d'amélioration pour un mieux « vivre ensemble » à tout âge. Prenez en compte le programme politique de votre collectivité et les échéances à venir lors de la construction de votre plan d'action. Par exemple, si vous venez de récupérer un local que vous souhaitez dédier aux aînés, vous pourrez utiliser les données issues de l'état des lieux et du diagnostic participatif pour construire un projet en lien avec ce nouvel espace, et l'intégrer à votre plan d'action. De la même façon, si vous vous êtes engagés auprès des électeurs sur un certain nombre de points au début de votre mandat, pensez à intégrer ces engagements à votre plan d'action.

Pour construire votre plan d'action, appuyez-vous sur les éléments qui ont émergé le plus fréquemment ou sur les problématiques les plus notables soulevées lors de la consultation. Ceux-là seront les priorités. Les huit thématiques sont d'importance égale et sont toutes interconnectées. Néanmoins, il est conseillé de choisir trois axes prioritaires qui seront au cœur de votre première phase : en fonction de ce qui est ressorti de la consultation, mais aussi en fonction des compétences de votre collectivité, du programme politique et des principales échéances à venir. Ces

thématiques prioritaires feront l'objet d'un plan d'action plus approfondi. Pour autant, ne laissez pas tomber les autres ! Intégrez quelques projets sur chaque thématique à votre plan d'action et continuez à assurer une veille particulière sur chacun des huit domaines tout au long de votre démarche.

Un plan d'action est prévu pour une durée moyenne de trois ans. Veillez donc à avoir des objectifs à long terme, mais pas seulement : des objectifs à court et moyen termes vous permettront d'engager une dynamique favorable, répondant assez rapidement aux attentes des habitants et leur permettant de voir que les choses bougent à la suite de la consultation !

Il est fondamental que le service dont dépend le professionnel référent VADA ne soit pas le pilote de l'ensemble des actions, cela marquerait automatiquement l'échec de votre démarche Villes Amies des Aînés, car elle ne serait en aucun cas transversale ! Afin d'éviter les risques de confusion ou de mauvaise transmission d'information, la fiche action doit être rédigée avec les personnes qui seront chargées de la mise en œuvre du projet en question.

Chaque pilote sera ainsi responsable des fiches-actions le concernant. Par exemple, pour l'action « créer une charte en concertation avec les habitants, sur les critères d'un habitat adapté au vieillissement » le pilote peut être le service habitat et les partenaires peuvent être la métropole (le cas échéant), le CCAS mais aussi les bailleurs sociaux du territoire.



Une fois le plan d'action rédigé et validé en conseil municipal, vient le temps de sa mise en œuvre. Il s'agit ici de faire évoluer de façon concrète l'environnement social et bâti pour les aînés et pour les habitants de tout âge. Appuyez-vous sur vos fiches-actions pour planifier la mise en œuvre des projets et en assurer le suivi. Vous pourrez également y faire figurer les difficultés rencontrées et justifier les solutions qui ont été choisies pour les surmonter. Le comité technique devra s'assurer, pendant tout le processus, de la bonne mise en œuvre du plan d'action. Pour cela, des rencontres régulières avec chacun des pilotes des projets inscrits dans le plan d'action devront être prévues.

À chaque rencontre du comité de pilotage, un bilan des différentes actions en cours ou achevées sera réalisé. Ces réunions viseront principalement à informer l'ensemble des acteurs de l'évolution de la démarche et à valider les orientations prises pour chaque action ainsi que d'éventuels projets complémentaires ayant émergé en cours de démarche. Durant l'étape de mise en œuvre, pensez à maintenir la dynamique participative dans votre territoire : c'est un critère obligatoire pour la mise en œuvre de la démarche VADA !

Vous ne pouvez pas consulter les habitants lors du diagnostic de territoire, puis vous passer de leur avis au moment de la mise en œuvre. Il est nécessaire de soutenir une dynamique de co-construction des actions avec eux. Par exemple : vous avez relevé, grâce à l'état des lieux et au diagnostic participatif, la nécessité de créer un outil d'information dédié aux aînés. Il s'agit là de l'un des objectifs inclus dans votre plan d'action. Parmi les actions choisies pour atteindre cet objectif, vous avez indiqué la création d'un guide des seniors. Pensez à construire celui-ci avec les aînés, et à les associer aux choix réalisés en termes de contenus, de visuels, de contrastes, etc. C'est le choix réalisé par la Ville de Sceaux, qui a actualisé le Guide des seniors de la commune grâce à la collaboration d'un groupe de retraités !



## 6. L'évaluation

Entre trois et cinq ans après votre entrée dans la démarche VADA, lorsque votre plan d'action a été mis en œuvre, il est nécessaire de réaliser un bilan pour passer à la phase suivante. Ce bilan se décline en plusieurs parties. Il doit à la fois permettre : de revenir sur les principales étapes de votre démarche VADA (choix de mise en œuvre, échéancier, choix de gouvernance, démarche participative, etc.), d'évaluer votre plan d'action et de mesurer les progrès réalisés dans votre territoire pour les huit thématiques.

Ce bilan, à l'image de votre démarche VADA, doit obligatoirement être participatif et transversal, c'est-à-dire que vous devez rencontrer vos partenaires (internes et externes à la collectivité) ainsi que les habitants. Leurs remarques constitueront une part importante de votre bilan.

### Retour sur les principales étapes mises en œuvre

La première partie de votre bilan sera constituée d'un résumé des différentes étapes que vous avez mises en œuvre jusqu'ici et d'une présentation des modalités de gouvernance de votre démarche VADA. Pour cela, vous devrez :

- Présenter l'équipe chargée du projet VADA :
  - l'élu référent et le professionnel référent ;
  - le comité de pilotage et le comité technique (composition, missions, modalités et fréquence des réunions, etc.).
- Exposer le protocole de réalisation de l'état des lieux.
- Décrire les dispositifs prévus pour

impliquer des personnes âgées à tous les stades du processus VADA :

- les choix réalisés pour l'organisation du diagnostic participatif (logistique, invitations, nombre de participants, animation, déroulement de la consultation, etc.) ;
- la stratégie adoptée pour maintenir la dynamique de consultation tout au long des étapes de la démarche VADA.



### L'évaluation de votre plan d'action

La deuxième partie de votre bilan portera sur l'évaluation du plan d'action. Vous devrez reprendre point par point vos actions, et indiquer si elles ont été réalisées ou non, en fonction des indicateurs que vous aviez déterminés. Vous pourrez ainsi évaluer les forces et les faiblesses de vos projets, et indiquer si vos objectifs ont été atteints.

Pour effectuer le bilan des actions, il vous faut prendre en compte deux indicateurs : les indicateurs d'impact, qui permettent de traduire le plus objectivement possible les répercussions des actions mises en place, et les indicateurs de suivi et de résultats que vous aviez définis dans votre plan d'action et dans votre fiche action.

### L'évolution de votre territoire

La troisième partie de votre bilan doit vous permettre de quantifier les évolutions de votre territoire, sur les huit thématiques de la démarche. Pour cela, reprenez l'état des lieux que vous aviez réalisé au début de votre dynamique, et mettez à jour les données. Vous pourrez ensuite comparer les données et analyser les progrès réalisés pour chaque domaine. Le fait de maintenir le lien avec les autres services durant toutes les étapes de la démarche VADA peut vous permettre de récolter ces données sur la durée. Cela vous permettra d'économiser de l'énergie au moment de la réalisation du bilan !

Par exemple, vous pouvez nommer un « ambassadeur VADA » dans chacun des services de la collectivité, qui sera chargé de vous transmettre des données régulièrement. Il vous suffira ainsi de suivre les évolutions pour chaque thème tout au long de votre dynamique, et de les synthétiser au moment du bilan !



# 07

## CHAP. 7 - 66 IDÉES POUR DES TERRITOIRES BIENVEILLANTS À L'ÉGARD DE TOUS LES ÂGES



## Vous voici armés pour vous lancer dans la démarche Villes Amies des Aînés !

Pour aller plus loin, concluons avec une liste de projets concrets, classés par thème, qui peuvent vous aider à améliorer l'environnement bâti et social de votre territoire à l'égard de toutes les générations !

# 66 idées pour une collectivité bienveillante envers les aînés



## GOVERNANCE

**01** - Doit interroger chaque décision pour s'assurer que la possibilité **d'usage** par les aînés a été prise en compte et garantie.

**02** - Pense ses politiques publiques au-delà des **critères d'âge**.

**03** - Désigne au sein de l'équipe municipale un **élu** distinct de l'adjoint aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou aux affaires sociales. Sa dénomination peut être « en charge de la **politique de l'âge** ». Il est sous l'autorité directe du Maire ou de son 1er Adjoint afin d'assurer la transversalité de cette politique de l'âge dans l'ensemble des secteurs.

**04** - La Direction Générale ou le Cabinet de la collectivité s'organise pour avoir un ou des **collaborateurs** en charge de la politique de l'âge.

**05** - Une instance de **pilotage** et d'actions est mise en place afin de faire progresser le territoire dans sa politique de l'âge. Cette instance s'appuie obligatoirement sur un collectif d'aînés représentant l'ensemble des aînés du territoire, dans leur hétérogénéité.

**06** - **Accompagne, forme et rémunère** honorablement les personnels intervenant auprès des aînés.

**07** - S'appuie sur le vieillissement comme levier de **développement économique** : l'adaptation des territoires au vieillissement est également un gisement économique à prendre en compte, en favorisant l'installation de commerces de proximité et en soutenant, via la filière Silver économie, les entreprises qui inventent les solutions de demain.

**08** - **Forme** l'ensemble du personnel municipal à l'évolution démographique et à l'importance des aînés dans les territoires.

**09** - Intègre que la **vie des aînés** s'organise autour de l'habitat ; des transports, de la mobilité ; des espaces extérieurs, des bâtiments ; de l'information, de la communication ; de la participation citoyenne, de l'emploi ; de l'autonomie, des services, des soins ; du lien social, de la solidarité ; de la culture, des loisirs.



## HABITAT

**10** - Définit au sein du **Programme Local de l'Habitat** une thématique « seniors » afin de construire un véritable **parcours résidentiel** en n'opposant pas le domicile aux établissements accueillant des personnes âgées.

**11** - Encourage la **mobilité résidentielle** en lien avec les bailleurs sociaux.

**12** - Soutient la mise en place de la **cohabitation intergénérationnelle**.

**13** - Intègre au **Plan Local d'Urbanisme** / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal les données démographiques et favorise en cœur des quartiers l'implantation de logements pour les aînés, en proximité des services.

**14** - Soutient ou organise un événement visant à **informer** les seniors sur le panel des possibilités qui s'offrent à eux pour trouver, dans le territoire, un habitat qui leur convient quels que soient leur âge et leurs caractéristiques.

**15** - Soutient les systèmes d'entraide de **voisinage**.

**16** - Promeut et soutient la création d'**habitats inclusifs** comme alternatives à l'institution.

**17** - Surveille avec un regard tout particulier le fonctionnement des **ascenseurs** qui, lorsqu'ils dysfonctionnent, assignent à résidence les personnes âgées fragiles.

# 66 idées pour une collectivité bienveillante envers les aînés



## TRANSPORTS ET MOBILITÉ

18 - Améliore la **lisibilité** des horaires, des plans et cartes des transports en commun.

19 - **Accompagne** individuellement ou collectivement les aînés afin de favoriser l'usage des transports en commun.

20 - Travaille la **signalétique** avec les aînés afin d'être mieux adaptée et plus lisibles pour toutes les générations.

21 - Définit, en concertation avec les seniors, des **places prioritaires** qui leur seraient réservées dans les transports en commun.

22 - Adapte les automates de **billettique** afin de garantir un usage convivial et simple.

23 - Organise le **cadencement** des transports en heures de pointe et heures creuses afin de garantir sur ces horaires un confort d'usage.

24 - **Forme** les conducteurs à une meilleure compréhension des voyageurs âgés.

25 - Modifie sur le territoire la temporisation des **feux de circulation** afin de permettre le passage des aînés en choisissant en priorité des feux tricolores indiquant le décompte du temps de passage.

26 - Adapte les **voiries** en lien avec les aînés pour des revêtements stabilisés et uniformes et des contrastes visuels forts évitant les chutes.

27 - Intègre au **Plan Lumière** les usages de mobilité et de sécurité nécessaires aux aînés.

28 - Définit des **tarifs** de transport en commun faibles ou gratuits afin de favoriser la mobilité des aînés.

29 - Soutient des formules de **transports partagés** pour favoriser la vie sociale et culturelle des aînés.

30 - Encourage les **cours de code et de conduite** pour les aînés afin de sécuriser les capacités.



## ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

31 - Finalise les travaux **d'accessibilité** des bâtiments publics en lien avec les attentes et besoins des aînés.

32 - Met en place sur le territoire des **toilettes publiques** gratuites, propres et sécurisantes.

33 - Met en place des parcours sur le territoire afin d'identifier et d'améliorer le **mobilier urbain** et son usage (type, implantation, matériaux...).

34 - Structure les **espaces verts** publics avec le Conseil des Aînés afin d'en favoriser l'usage, en particulier en mettant à disposition un plan et en aménageant l'espace en conséquence.



## INFORMATION ET COMMUNICATION

35 - Travaille à la **lisibilité** des outils de communication en y associant les aînés pour redéfinir les éléments de la charte graphique.

36 - Met en place un **lieu convivial** d'écoute, d'accueil envers les aînés et leurs proches.

37 - Édite un **guide des seniors** en collaboration avec les aînés.

38 - Met en place des **outils de communication** adaptés et valides pour ses services (journal, site internet, émissions radio ou TV...).

39 - Informe les aînés des dispositifs et réglementations sur la **propreté** des espaces publics (et des plans de ramassage des feuilles, déneigement, enlèvement des encombrants...).

40 - Organise des ateliers de **recherche d'emploi** spécifiques aux seniors en lien avec les organismes locaux.

41 - Met en place une **instance de concertation** et de dialogue spécifique aux seniors.

42 - Renforce le soutien des services sociaux dédiés aux seniors afin de renforcer **l'accès aux droits** des dispositifs existants.





## PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

43 - Veille et favorise dans l'ensemble des instances de réflexion et de participation à ce que les aînés y soient **représentés**.

44 - Organise le plan de formation au sein de son service RH afin d'assurer aux plus de 50 ans une **carrière adaptée** aux capacités et au rythme des seniors.

45 - Permet, dans le cadre de la réglementation, un **don de congés** et de RTT afin d'accompagner les aidants en emploi.

46 - Encourage ou met en œuvre des dispositifs de **préparation à la retraite** dans les quartiers ou la ville en lien avec les partenaires institutionnels.

47 - Soutient et valorise l'activité et l'engagement **bénévole** des aînés.

48 - Encourage le **vote** des aînés en choisissant des lieux adaptés et en organisant des transports ad hoc.

49 - Valorise l'implication associative des aînés sur le territoire par une reconnaissance officielle.



## AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

50 - Favorise, en lien avec les **commerçants** des centres-villes / centre-bourgs, la fréquentation des commerces par les habitants âgés grâce à une charte d'engagement réciproque.

51 - Met en place des lieux et des temps de formation et de répit pour les **aidants**.

52 - Met en place des dispositifs d'apprentissage, d'accompagnement et d'usage pour les aînés afin de renforcer l'utilisation des nouvelles technologies et lutter contre **illettrisme** (illettrisme électronique)

53 - Accompagne les seniors, dans le contexte actuel de **dématérialisation**, dans le remplissage informatique des documents administratifs.

54 - Met en place des **conciergeries** pour les petits travaux.

55 - Développe un programme local qui favorise la bonne **alimentation et nutrition** des aînés en s'appuyant sur les dispositifs existants.

56 - Favorise l'accès aux soins afin de lutter contre les **déserts médicaux**, soutient la création de maisons de santé pluri professionnelles, au niveau municipal ou intercommunal, accueillant un plateau technique minimum : généraliste, infirmier libéral, kinésithérapeute...



## LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

57 - Permet aux minorités une véritable intégration dans le territoire, en luttant activement contre les **discriminations**.

58 - Organise la lutte contre l'**isolement** des âgés.

59 - Ajoute à son dispositif local d'aide de lutte contre les discriminations toute forme de discrimination liée à l'âge / à l'**âgisme**.



## CULTURE ET LOISIRS

60 - Réaffirme, dans les objectifs des **centres sociaux**, la place des aînés.

61 - Favorise la **vie culturelle** locale en lien avec les lieux culturels officiels (cinémas, bibliothèques, médiathèques...).

62 - Développe des dispositifs de **portage à domicile de livres**, revues et journaux pour les aînés isolés.

63 - Soutient l'**activité physique** des aînés par des activités et des événements le valorisant.

64 - Met en place, en lien avec les CCAS ou CIAS, des **aides facultatives** pour les aînés les plus pauvres.

65 - Crée un **Pass Senior Culture** afin d'encourager les aînés à maintenir une vie culturelle et sociale.

66 - Développe des dispositifs de soutien et d'accueil des personnes âgées en **perte d'autonomie**.

*Ces 66 idées sont le fruit d'un travail de synthèse du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et du Conseil National de Filière Silver Économie, coordonné par Pierre-Olivier Lefebvre, Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et par Valérie Egloff, Présidente du gérontopôle Seine Estuaire Normandie.*

*Avec la contribution d'Élodie Llobet, Directrice du cabinet d'études Generacio et d'Angélique Giacomini, Docteur en sociologie, Déléguée Générale Adjointe du Réseau Francophone des Villes amies des aînés.*

# 08

**CHAP. 8 - CENTRE DE RESSOURCES  
- LISTE NON EXHAUSTIVE DE  
RÉFÉRENCES THÉMATIQUES  
« POUR ALLER PLUS LOIN »**



ALZHEIMER EN COMMUN, 2020, « **Bâtir une société inclusive** ». En ligne : <https://alzheimer-ensemble.fr/notre-engagement/batir-une-societe-inclusive/un-guide-pratique-pour-aider-a-rendre-la-societe-plus-inclusive-vis-a-vis-des-personnes-vivant-avec-la-maladie-dalzheimer>

BROUSSY Luc, 2021, « **Nous vieillirons ensemble : 80 propositions pour un nouveau pacte entre générations** ».

CEREMA (ressources) : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general?keyword=personnes+agees>

COHABILIS, 2020, rapport « **Cohabitation inter-générationnelle solidaire** ». En ligne : <https://bit.ly/3fgmuun>

COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE, 2018, « **Avis n°128 du 15 février 2018 - Enjeux éthiques du vieillissement** », 128, CCNE. En ligne : <http://www.ccne-ethique.fr/fr/actualites/avis-ndeg-128-du-15-fevrier-2018-enjeux-ethiques-du-vieillissement-quel-sens-la>.

GUEDJ. J., 2020, « **Mission relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en période de confinement** ». En ligne : [www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/ressources/400/418-rapport-final-de-la-mission-relative-a-la-lutte-contre-l-isolement-des-personnes-agees-j-guedj.pdf](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr/files/ressources/400/418-rapport-final-de-la-mission-relative-a-la-lutte-contre-l-isolement-des-personnes-agees-j-guedj.pdf)

HABITER AUTREMENT, 2017, « **L'habitat alternatif citoyen, solidaire et accompagné prenant en compte le vieillissement** ». En ligne : <http://halage.info/2017/lhabitat-alternatif-citoyen-solidaire-et-accompagne-prenant-en-compte-le-vieillissement/>

INSTITUT MONTAIGNE, 2021, « **Bien-vieillir : faire mûrir nos ambitions** ». En ligne : <https://www.institutmontaigne.org/publications/bien-vieillir-faire-murir-nos-ambitions>

LE DEFENSEUR DES DROITS, 2021, « **Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD** ». En ligne : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2021/05/les-droits-la-dignite-et-les-libertes-des-personnes-agees-en-ehpad-trop>

LEROY MERLIN SOURCE (ressources) : <https://www.leroymerlinsource.fr/autonomie/>  
MOURRI J. et BOXEBELD C., 2019, « **Oldyssey : un tour du monde de la vieillesse** », Paris, Seuil, 208 p.

RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES, 2020, « **66 idées pour une collectivité bienveillante envers les aînés** » : [villesamiesdesaines-rf.fr/ressource/66-idees-pour-une-collectivite-bienveillante-envers-les-aines-497](http://villesamiesdesaines-rf.fr/ressource/66-idees-pour-une-collectivite-bienveillante-envers-les-aines-497).

SILOMAG, 2019, « **Chances et défis de l'allongement de la vie** ». En ligne : <https://silogora.org/silomag/lallongement-de-la-vie-chances-et-defis/>

PETITS FRÈRES DES PAUVRES, 2021, « **Baromètre solitude et isolement des personnes âgées en France en 2021** » : <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/nos-actualites/nouveau-rapport-sur-l-isolement-530-000-personnes-agees-en-situation-de-mort-sociale-en-france>

DÉFENSEUR DES DROITS, 2021, « **Difficultés d'accès aux droits et discriminations liées à l'âge avancé** » : [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=20974](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=20974)

HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÂGE, 2021, « **Politiques de l'autonomie, mobilités résidentielles et aménagements du territoire** » : [https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/synthese\\_rapportmobilit\\_e\\_s\\_juillet21.pdf](https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/synthese_rapportmobilit_e_s_juillet21.pdf)

RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES, « **Les Essentiels Amis des Aînés** ».  
- Le Guide français des villes amies des aînés  
+ Neuf numéros thématiques à découvrir ([villesamiesdesaines-rf.fr/presse/les-essentiels-amis-des-aines-france-400](http://villesamiesdesaines-rf.fr/presse/les-essentiels-amis-des-aines-france-400))









# DES PETITES VILLES DE DEMAIN « AMIES DES AÎNÉS »

**Réseau Francophone des Villes Amies des  
Aînés®**

 Mairie de Dijon - CS 73310 - 21033 Dijon Cedex

 Tél. 03 45 18 23 20

 [contact@rfvaa.com](mailto:contact@rfvaa.com)

 [www.villesamiesdesaines-rf.fr](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr)

**Petites Villes de Demain**

 [www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr](http://www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr)

